

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 3 juillet 2020

4^{ème} Commission

N° CP-2020-7-4-1

Service instructeur

DGA développement humain et solidarité -
Direction de l'autonomie

Service consulté**CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE DES COMMUNAUTÉS 360
COVID**

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver et d'autoriser la signature d'une convention de partenariat avec l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé Grand Est (ARS), la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et le Conseil départemental, relative à la mise en place des « communautés 360 Covid ».

Ces communautés prennent la forme d'une plateforme d'écoute départementale pour des personnes en situation de handicap en recherche de solutions (rêpit, accès aux soins...).

En fin de crise sanitaire, le Secrétariat d'Etat aux Personnes Handicapées a sollicité les Départements, Agences Régionales de Santé et MDPH pour mettre en œuvre localement des communautés 360 Covid en préfiguration d'un réseau national de 400 communautés territoriales d'accompagnement.

I – Présentation du contexte

Les communautés 360 Covid représentent une méthode de coopération entre les acteurs institutionnels (ARS, CD, MDPH) et les acteurs de l'accompagnement (établissements et services médico-sociaux, acteurs de droit commun, associations) en vue de pouvoir reconnaître les projets d'engagements des partenaires sur le terrain, par l'identification des initiatives remarquables qui ont pu être prises durant cette période de crise.

Elles s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance intégrée (ARS, CD, MDPH) qui permet de faciliter la concertation, de favoriser une mise en œuvre et un suivi conjoint de cette démarche collective.

II – Le dispositif prévu localement dans le cadre de la convention partenariale

L'Agence Régionale de Santé a choisi localement de confier au Pôle de Compétences et de Prestations externalisées (PCPE) de l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace, une équipe chargée de trouver des solutions pour des enfants qui ne peuvent accéder à un établissement ou service, le soin de mettre en place une plateforme d'écoute départementale pour organiser une réponse territoriale dans les domaines suivants :

- Accès aux soins des personnes en situation de handicap dans la période de déconfinement,
- Recherche de solutions de répit pour les aidants pendant la période de déconfinement,
- Mise en place de solutions territoriales adaptées aux besoins des personnes en situation de handicap dès lors que ces solutions relèvent du droit commun (c'est-à-dire ne nécessitant pas une orientation par la MDPH).

LA MDPH pourra prendre le relais pour des points relevant de son champ de compétence.

Les 4 membres signataires composant le comité de pilotage se réuniront au mois de septembre à l'initiative de l'ARS Grand Est pour effectuer un bilan de la démarche et proposer les orientations pour le projet « communautés 360 2021 ».

La convention, jointe au présent rapport, est établie pour une durée de 3 mois, renouvelable 3 fois par tacite reconduction et n'a pas d'incidence financière pour le budget départemental.

La 4^{ème} Commission a émis un avis favorable lors de sa séance du 26 juin 2020.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- approuver la convention de partenariat entre le Département du Haut-Rhin, l'Adapei Papillons Blancs d'Alsace, l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Maison Départementale des Personnes Handicapées jointe en annexe au présent rapport,
- m'autoriser à signer ladite convention.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT